

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY

Tél : +32 (0) 71 15 98 00

Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

UE 46 Science de la sage-femme: pratiques extrahospitalières et soins à domicile

Code	PAMI4B46SF	Caractère	Obligatoire
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	3 C	Volume horaire	30 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Sandrine MATHOT (sandrine.mathot@helha.be)		
Coefficient de pondération	30		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité se centre essentiellement sur la pratique libérale de la sage-femme à domicile: le suivi extra-hospitalier et la rééducation du périnée. Même période, même approche convergente dans la pratique sage-femme.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

- Compétence 1 **S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle**
 - 1.1 1. Participer au développement de ses apprentissages
 - 1.2 2. Contribuer au compagnonnage par les pairs
 - 1.3 3. Développer son identité professionnelle
- Compétence 2 **Prendre en compte les dimensions déontologiques, éthiques, légales et réglementaires**
 - 2.1 1. Respecter la législation, les réglementations, la déontologie propre à sa formation et à l'exercice de la profession
 - 2.2 2. Pratiquer une démarche éthique
- Compétence 3 **Participer à la gestion humaine, matérielle et administrative**
 - 3.2 2. Collaborer avec les différents intervenants de l'équipe pluridisciplinaire
 - 3.3 3. Participer à la démarche qualité
- Compétence 4 **Réaliser une démarche clinique globale (diagnostic et de stratégies d'interventions et d'accompagnement) en période préconceptionnelle, pré, per et post natale.**
 - 4.3 3. Décider des stratégies d'interventions et d'accompagnement à mettre en place en lien avec le(s) diagnostic(s) posé(s) (et/ou) à confirmer
 - 4.4 4. Evaluer et réajuster les stratégies d'intervention et d'accompagnement
- Compétence 6 **Réaliser une démarche de promotion et d'éducation pour la santé individuelle et collective**
 - 6.1 1. Identifier les besoins, les ressources et les représentations du public cible
 - 6.2 2. Concevoir des stratégies pédagogiques et psycho-affectives
 - 6.3 3. Mettre en œuvre les interventions
 - 6.4 4. Evaluer et réajuster le processus et/ou stratégies mises en œuvre durant et après l'intervention
- Compétence 7 **Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel**
 - 7.1 1. Transmettre oralement et/ou par écrit les données
 - 7.2 2. Utiliser les techniques de communication adaptées au contexte rencontré
 - 7.3 3. Développer la relation d'aide

Acquis d'apprentissage visés

Etre capable de prendre en charge l'activité obstétricale relative à l'exercice professionnel de la sage-femme dans le cadre extra-hospitalier,
se référer aux fiches descriptives des activités d'apprentissage.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun
Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

PAMI4B46SFA	Suivi de parturientes et accouchées en extrahospitalier et soins à domicile	18 h / 1 C
PAMI4B46SFB	Rééducation périnéo-sphinctérienne	6 h / 1 C
PAMI4B46SFC	Cadre de la pratique obstétricale extrahospitalière	6 h / 1 C

Les descriptions détaillées des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

4. Modalités d'évaluation

Les 30 points attribués dans cette UE sont répartis entre les différentes activités de la manière suivante :

PAMI4B46SFA	Suivi de parturientes et accouchées en extrahospitalier et soins à domicile	10
PAMI4B46SFB	Rééducation périnéo-sphinctérienne	10
PAMI4B46SFC	Cadre de la pratique obstétricale extrahospitalière	10

Les formes d'évaluation et les dispositions complémentaires particulières des différentes activités d'apprentissage sont reprises dans les fiches descriptives jointes.

Dispositions complémentaires relatives à l'UE

Dans un contexte d'Unité d'Enseignement non intégrée, les activités d'apprentissage sont associées à un nombre de crédits. Les notes des différentes activités sont prises en compte et font l'objet d'une moyenne géométrique pondérée pour la validation de l'UE. La validation de l'UE fait l'objet également d'une concertation collégiale où sont présents les responsables des activités d'apprentissage. La note est reportée et analysée lors des délibérations par le jury.

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Suivi de parturientes et accouchées en extrahospitalier et soins à domicile			
Code	15_PAMI4B46SFA	Caractère	Obligatoire
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	18 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	()		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Cette AA s'inscrit dans le cadre global des principes d'administration, de gestion et d'économie de la santé et, particulièrement pour la prise en charge de l'activité obstétricale relative à l'exercice professionnel de la sage-femme dans le cadre extra-hospitalier

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Globalement :

Etre capable de prendre en charge l'activité obstétricale relative à l'exercice professionnel de la sage-femme dans le cadre extra-hospitalier, qui peut comprendre :

- le diagnostic de grossesse
- la consultation prénatale et l'accompagnement de la grossesse
- la préparation à la naissance
- la surveillance des grossesses à risques sur prescription médicale
- la surveillance du travail
- l'assistance à l'accouchement
- la pratique de l'accouchement eutocique
- l'accompagnement du post-partum immédiat, médiat et lointain de la mère et du nouveau-né
- la consultation postnatale
- l'accompagnement de la famille

Soit un accompagnement global de la naissance

Concrètement :

→ Connaître et comprendre :

- les démarches administratives à entreprendre en entrant dans la profession
- les différents statuts
- le fonctionnement de la convention
- l'organisation dans les activités de la sage-femme libérale
- l'organisation en maison de naissance

la collaboration avec les autres professionnels autour de la naissance Etre capable d'expliquer aux (futurs) parents : les différentes activités proposées par les sages-femmes libérales, à domicile et en maison de naissance les honoraires et remboursements

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

I. 1. 2. II. 1. 2. 3. III. 1. 2. 3. IV. 1. 1/ 2/ 2. 1/ 2/ 3. 1/ 2/ 4. 1/ 2/ 5. 1/ 2/ 6. V. 1. 2. VI. 1. 2. 3.

GENERALITES

Objectifs du cours

Références bibliographiques DEMARCHES ADMINISTRATIVES Démarches pour toutes les diplômées Démarches pour la pratique libérale Différents statuts

LA CONVENTION

Synthèse

Honoraires et remboursements Comparaison des coûts

ACTIVITES DE LA SAGE-FEMME LIBERALE Préparation à l'accouchement

En pratique Facturation

Consultations prénatales En pratique

Facturation

Surveillance des grossesses à risques

En pratique Facturation

Surveillance du travail et accouchement En pratique

Facturation

Soins postnatals

En pratique Facturation

Cas particuliers

LES MAISONS DE NAISSANCE

Définition, objectifs et buts d'une maison de naissance Organisation

LA COLLABORATION AVEC LES AUTRES PROFESSIONNELS autour de la naissance Le travail en réseau

Les partenaires périnatals

La collaboration dans la pratique de la sage-femme libérale

Démarches d'apprentissage

Exposé-Réflexion, nomenclature

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance questions-réponses à la demande de l'étudiant

Sources et références

Cités dans les PP

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Syllabus

Visiste de la maison de naissance

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Rééducation périnéo-sphinctérienne			
Code	15_PAMI4B46SFB	Caractère	Obligatoire
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	Sandrine MATHOT (sandrine.mathot@helha.be)		
Coefficient de pondération	10		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cours à la fois théorique et pratique.

Séances de simulation de rééducation manuelle

Approche en situation de l'électro-stimulation et biofeedback

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Compétence 1:

S'impliquer dans sa formation et dans la construction de son identité professionnelle

Compétence 5:

Réaliser les prestations techniques en période préconceptionnelle, pré, per et post natale et prodiguer les soins généraux, spécifiques et obstétricaux requis

Compétence 6: Promouvoir la santé

Compétence 7:

Assurer une communication professionnelle envers les bénéficiaires et l'entourage professionnel

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Rappel anatomique

Rappel de la physiologie de la miction

La rééducation manuelle en 5 séances

L'électrostimulation

Le biofeedback

Séances pratiques

Démarches d'apprentissage

Confronter la théorie et la pratique à travers des séances concrètes de simulation.

Dispositifs d'aide à la réussite

Soutien des étudiants tout au long des cours

Sources et références

Rééducation périnéale
De Dominique Grosse, Jean Sengler
2010, Elsevier Masson

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoint
Séances de simulation
Initiation avec l'appareil de biofeedback

4. Modalités d'évaluation

Principe

Examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).

Bachelier : sage-femme

HELHa Gilly Rue de l'Hôpital 27 6060 GILLY
Tél : +32 (0) 71 15 98 00 Fax :

Mail : sante-gilly@helha.be

1. Identification de l'activité d'apprentissage

Cadre de la pratique obstétricale extrahospitalière			
Code	15_PAMI4B46SFC	Caractère	Obligatoire
Bloc	4B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	1 C	Volume horaire	6 h
Coordonnées du Titulaire de l'activité et des intervenants	()		
Coefficient de pondération		10	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

Apprendre à communiquer lors de situations inhabituelles avec d'autres professionnelles.
(SAJ, médecins spécialistes, services juridiques,...)

Les communications en réseaux: éthique professionnelle face aux dérives des réseaux sociaux

Objectifs / Acquis d'apprentissage

Partir de cas concrets et élaborer une stratégie de communication adéquate

3. Description des activités d'apprentissage

Contenu

Introduction

les réseaux de communication professionnels
L'éthique numérique en débat
L'éthique : une demande croissante des publics et usagers
Valeurs du contenu à succès sur les réseaux
Le discours sur soi
La relation est plus importante que l'information
La manipulation sur les réseaux
Le vol de la propriété intellectuelle
Une proposition de charte éthique en dix points
Mettre en pratique la charte : comment procéder ?

Démarches d'apprentissage

Mettre en relation les enjeux des communications en réseaux et la réalités de terrain.
Pouvoir débrieffer de situations pratiques

Dispositifs d'aide à la réussite

Soutien de l'étudiant tout au long du cours

Sources et références

Articles donnés au cours

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Powerpoint

4. Modalités d'évaluation

Principe

examen écrit

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

La pondération de cette activité d'apprentissage au sein de l'UE dont elle fait partie vaut 10

Dispositions complémentaires

Pour les modalités spécifiques, l'étudiant doit se référer au document annexe I de la fiche ECTS qu'il a reçu et signé et pour lequel il a eu l'occasion de poser toutes ses questions.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2021-2022).